Dans l'Antiquité, le théâtre était un des hauts lieux de la cité (polis) et du politique.

Yan Duyvendak et Roger Bernat conçoivent (parfois bricolent) des dispositifs qu'ils abandonnent aux spectateurs.

Leurs performances requalifient l'espace du «je» et du jeu, le plateau de théâtre devient agora, et inversement.

Quand le premier cherche à aller «contre, tout contre» cet autre «je», en lui redonnant le pouvoir, le second jette le spectateur dans l'arène de l'espace public.

Yan Duyvendak

Né en Hollande il vit à Genève et à Marseille. Formé à l'École supérieure d'art visuel de Genève, il pratique la performance depuis 1995. Il présente régulièrement ses performances dans de grandes institutions européennes. Son travail se trouve dans de nombreuses collections publiques et privées.

Yan Duyvendak a reçu trois fois le Swiss Art Award, (2002, 2003, 2004), le prix Namics Kunstpreis für Neue Medien (2004) ainsi que le Network Kulturpreis (2006), entre autres.

En 2010, il reçoit la plus prestigieuse des récompenses suisses d'art contemporain, le Meret Oppenheim Preis. Il a bénéficié de plusieurs résidences, allant de la Cité des Arts à Paris en passant par l'atelier Schönhauser à Berlin jusqu'au Swiss Artistic Studio au Caire de Pro Helvetia.

De 2012 à 2014, la Compagnie Yan Duyvendak bénéficie d'une convention de subventionnement conjointe de la Ville et du Canton de Genève et de Pro Helvetia — Fondation suisse pour la culture

Roger Bernat

Il étudie la mise en scène et la dramaturgie à l'Institut del Teatre (Barcelone). À la réception de son diplôme en 1996, on lui attribue le prix de graduation. Entre 1998 et 2001, il fonde et dirige, avec Tomás Aragay, General Elèctrica, un centre de création de danse et de théâtre. Certains de ses spectacles reçoivent des prix de la Critique de Catalogne.

En 2008, il commence à créer des dispositifs dans lesquels le public occupe la scène et devient protagoniste. Les spectateurs traversent un dispositif qui les invite à obéir ou à conspirer et, en tout cas, à s'engager avec leurs propres corps. Parmi ces spectacles: Domini Públic (2008), Pura coincidència (2009), Le sacre du printemps (2010), Pendiente de voto (2012) ou Numax-Fagor-Plus (2013). Ses œuvres ont été présentées dans une vingtaine de pays.

En même temps

Six personnages en quête d'auteur

Luigi Pirandello/ Emmanuel Demarcy-Mota

15-26 novembre 2014 Salle Roger-Planchon

Alain Borer, poète, romancier, grand spécialiste de Rimbaud,

converse avec **Jean-Pierre Siméon** à partir de son ouvrage, <u>De quel amour blessée.</u> Réflexions sur la langue française.

Mercredi 26 novembre 2014, 19 h 30 Salle Jean-Vilar Entrée libre sur réservation

La Librairie Passages et la Brasserie 33 TNP vous accueillent avant et après la représentation.

Prochainement

À l'occasion des 25 ans de l'Observatoire des politiques culturelles

Métamorphoses de la culture contemporaine

Il^{es} Rencontres Internationales de la recherche et de la décision publique dans l'art et la culture

Mercredi 3 et jeudi 4 décembre 2014 Salle Roger-Planchon

Renseignements et inscriptions: 04 76 44 33 26 ou www.observatoire-culture.net

La Lanterne magique de Monsieur Couperin

Louise Moaty/ Violaine Cochard

9 – 21 décembre 2014 Salle Jean-Bouise

Lancelot du Lac

Florence Delay/ Jacques Roubaud/ Julie Brochen/ Christian Schiaretti

5° pièce du <u>Graal Théâtre</u> Création TNP/TNS 11 – 21 décembre 2014 Salle Roger-Planchon

www.tnp-villeurbanne.com 04 78 03 30 00

Théâtre National Populaire, direction Christian Schiaretti 8 place Lazare-Goujon, 69627 Villeurbanne cedex

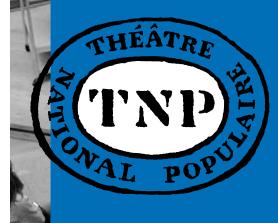
Le Théâtre National Populaire est subventionné par le Ministère de la Culture, la Ville de Villeurbanne, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône.

© Renaud Cojo, graphisme Félix Müller, documentation Heidi Weiler Imprimerie Valley, novembre 2014. Licences: 1-145339; 2-1000160; 3-145341



«Hamlet devant la justice. À vous de vous prononcer sur sa culpabilité...»

Please, Continue (Hamlet)
Yan Duyvendak/Roger Bernat



Please, Continue (Hamlet)

Conception Yan Duyvendak et Roger Bernat

19 – 30 novembre 2014 Salle Jean-Bouise

Durée du spectacle: environ 3 h 00 avec entracte

Avec

Véronique Alain Gertrude Alice Lestrat Ophélie Thierry Raynaud Hamlet (18-20 nov. / 25-27 nov.)

Avec

Monica Budde Gertrude Claire Delaporte Ophélie Manuel Vallade Hamlet (21-22 nov. / 28-30 nov.)

et la participation d'un président d'assises, d'un avocat général, d'un avocat de la défense et d'un avocat pour la partie civile, d'un expert-psychiatre et d'un huissier-audiencier, tous différents chaque soir (voir feuille jointe).

Avec le concours du Barreau de Lyon et de la Magistrature lyonnaise

Sylvie Kleiber collaboration à la mise en espace Gaël Grivet régie générale Nataly Sugnaux Hernandez management et diffusion Ana-Belen Torreblanca communication Samuel Antoine production Séverine Pisani administration

Production

Dreams Come True. Genève

Coproduction
Le Phénix Scène Nationale
Valenciennes;
Huis a/d Werf, Utrecht;
Théâtre du GRÜ, Genève.

Accueil en résidence Montévidéo, Marseille; Le Carré/Les Colonnes - Scène conventionnée, Saint-Médard-en-Jalles/ Blanquefort.

Avec le soutien de la Ville de Genève;
République et Canton de Genève;
Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture;
Migros pour-cent culturel;
Loterie Romande;
Ministerio de Cultura –
INAEM;
Mécènes du sud, Marseille;
Le Nouveau théâtre de Montreuil – Centre dramatique national;
CORODIS.

Please, Continue (Hamlet), performance créée fin 2011, tourne actuellement en cinq langues: français, néerlandais, allemand, italien et polonais. D'autres adaptations peuvent suivre.

Cette performance est

une création de la Cie

suisse basée à Genève.

Yan Duyvendak, compagnie

«Exercer la justice n'est pas une science exacte. La justice est relative aux hommes et aux femmes qui appliquent la loi. Un procès est à chaque fois une tentative humaine de rendre la justice.»

Dans une banlieue défavorisée, lors d'une fête de mariage, un jeune homme tue le père de sa petite amie. Seule une personne est témoin de la scène: la mère du jeune homme. Presque trois ans plus tard, le procès s'ouvre. Pour préserver l'anonymat des personnes mises en cause, leurs noms ont été remplacés par des noms de fiction: le prévenu s'appelle Hamlet; la victime Polonius; la plaignante et désormais ex-petite amie du prévenu Ophélie; la mère Gertrude. Hamlet jure que c'est un accident et plaide l'homicide involontaire. De son côté, Ophélie souhaite obtenir la peine maximale pour le meurtrier de son défunt père. Un cas d'école quasi-universel pour ce fait divers désormais aux mains d'une authentique Cour de justice. Tandis que les personnes impliquées dans ce drame familial sont interprétées par des comédiens, ce sont de vrais avocats, juges, psychiatres et huissiers qui officient au nom de la Vérité. Hamlet est-il coupable? Était-ce prémédité? Est-il sain d'esprit? Des réponses auxquelles la Cour et un jury populaire constitué de personnes de l'audience devront répondre.

Une situation mêlant fiction et réalité

et dont le déroulement et l'issue varient

Yan Duyvendak

à chaque représentation.

Ceci n'est pas une pièce de théâtre

<u>Please, Continue (Hamlet)</u> met en question le rôle des jurys publics dans les tribunaux de plusieurs pays: pourquoi se passer de l'avis des gens-de-la-cité? Le public est-il capable de se forger une opinion objective? Sensibilité, instruction sont-elles des critères fondamentaux de la justice?

Le citoyen serait-il devenu persona non grata hors-la-loi? Soumis au système, mais n'ayant pas voix au chapitre?

Par ailleurs, dans des procès basés sur l'éloquence de ces principaux acteurs (présidents, avocats), que penser de la place de la subjectivité dans des jugements qui déterminent l'avenir des accusés?

C'est toute la complexité du fonctionnement de la Justice que Yan Duyvendak et Roger Bernat veulent retranscrire et interroger.

Rien ne résiste du quatrième mur dans leurs spectacles qui placent l'individu, devenu spect-acteur, au centre de leurs projets. Et si dans <u>Please, Continue (Hamlet)</u>, le public ne porte pas l'action — le tribunal étant une forme de théâtre avec ses acteurs, ses conventions et son langage —, ici le public ne sait pas où se situe le rideau de la scène, où se situe la frontière entre fiction et réalité. Mais, en tant que juré potentiel, chaque spectateur est mobilisé, appelé à pouvoir agir...

En s'appuyant sur un dossier d'instruction d'un cas réel et sur le meurtre de Polonius dans <u>Hamlet</u> de Shakespeare, Yan Duyvendak et Roger Bernat deviennent les auteurs d'un dossier d'instruction et d'un canevas dramaturgique qui confronte petite et grande histoire, qui brouille la frontière entre fiction du récit et procédure réelle. Ils posent le rythme d'un procès dont l'enjeu principal consiste à abandonner son issue aux mains de la Cour et du jury populaire, désormais en possession de tous les éléments de l'intrigue.

Que se passera-t-il alors?

<u>Please, Continue (Hamlet)</u> veut stimuler et provoquer le sens civique de chaque spectateur dans sa relation à l'idée de justice — et traiter de l'écart entre la définition qu'il en donne et celle que l'État lui renvoie.

Le projet déplace le regard porté sur la Cour, en y transposant le spectacle. Président, avocat général, huissier, avocats — acteurs majeurs des tribunaux et de la justice — deviennent interprètes : comme dans la commedia dell arte, ils jouent avec le canevas de l'intrigue, en manipulant les arguments, la rhétorique, la langue, les gestes et le costume qui sont les leurs lors de vrais procès.

Saurons-nous reconnaître le théâtre de la vie? Prendrons-nous conscience du poids des codes, des règles mis en jeu et, paradoxalement, de la fragilité, de la subjectivité de certaines des décisions prises?

<u>Please, Continue (Hamlet)</u> n'est pas une pièce de théâtre. C'est une performance en ceci qu'elle convoque simultanément les moyens, codes, langages, conventions et ressorts dramatiques et qu'elle redessine l'endroit d'une scène où la justice puisse se (re-)déployer dans toute sa subjectivité.

« Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui sont portées contre l'accusé, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, ni ceux de la victime: de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration; de n'écouter ni la haine. ou la méchanceté. ni la crainte ou l'affection: de vous rappeler que l'accusé est présumé innocent et que le doute doit lui profiter. »

Extrait de l'article 304 du Code de procédure pénale de la Justice Française